



Syndicat National des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC  
Syndicat de la Fédération Syndicale Unitaire  
34, Espace Mendès France - 36000 CHATEAURoux  
02.54.07.61.39 - mail : [snu36@snuipp.fr](mailto:snu36@snuipp.fr) - site : <http://36.snuipp.fr>

Chers collègues,

Nous vous remercions de la rapidité de votre réponse.

Nous regrettons cependant et comme à chaque fois, votre refus obstiné de travailler conjointement, et ce dans l'intérêt de tous les collègues..

Aussi, nous souhaitons apporter un éclairage différent sur les explications que vous donnez à votre refus, puisque vous prenez le temps cette fois, de nous apporter une réponse écrite, motivée et (surtout) publique . Malgré les nombreuses tâches qui nous occupent actuellement, nous prenons le temps, à notre tour, de vous répondre.

Tout d'abord, sur le déroulement de cette CAPD du 7 juin :

Dans dans notre déclaration liminaire, que vous n'avez pas manqué d'écouter avec attention, nous en sommes sûrs, vous trouverez nos revendications claires et fermes quant à l'attribution des temps partiels.

Oui, le SNUipp36 revendique que toutes les demandes de temps partiels soient étudiées et évidemment, que la plupart d'entre elles trouvent une réponse favorable. Nous l'avons toujours dit et nous ne pouvons pas imaginer que vous ayez omis ce point, abordé et défendu lors de chaque instance paritaire aussi bien du point de vue départemental que national.

D'autre part, le DSDEN ne s'étant présenté que 3/4 d'heure lors de cette réunion, et nous le regrettons, nous avons privilégié les questions urgentes, à savoir l'attribution des postes.

La question des temps partiels n'a été évoquée que brièvement et au vu de la désinvolture avec laquelle le directeur académique a bien voulu l'évoquer, nous avons choisi de creuser la question en interne, avec l'équipe nationale du SNUipp/FSU avant de porter des incriminations que nous souhaitons efficaces et justes.

Vous ne pouvez que reconnaître que nous sommes venus, dès la fin de la CAPD, nous entretenir avec vous sur cette question.

Nous n'avons pas souhaité communiquer immédiatement et publiquement avec les collègues, dans la mesure où nous attendions une réponse d'un expert juridique sur la question.

Ne souhaitant pas susciter de faux espoirs, nous avons préféré attendre d'avoir une ligne directrice claire avant d'inciter les collègues à une action que nous refusons de leur proposer si elle n'est pas sûre d'aboutir.

C'est donc naturellement que nous sommes venus le 17 juin, alors que nous étions en congrès départemental, vous faire part de l'avancée de nos travaux afin d'en partager le bénéfice et d'aider le plus grand nombre de collègues.

Nos opinions divergent sur certains points mais sur d'autres, nous continuerons encore et toujours à vous proposer une action commune, même si nous ne doutons pas devoir essayer encore quelques refus.

Toute chose peut arriver si l'on se montre patient, ainsi, nous ne doutons pas qu'un jour, les collègues indriens verront des actions intersyndicales et nous sommes sûrs qu'ils vous en féliciteront.

Le bureau départemental du SNUipp36.